



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 mai 2019

Lancement de l'appel à projet « Parcours Flexibles en Licence »

Avec la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a souhaité faire de l'accompagnement personnalisé des étudiants une priorité pour lutter contre l'échec en licence. Pour cela, il a mis en place de nombreux outils permettant de repenser les cursus universitaires pour les rendre plus flexibles et mieux adaptés à la diversité des étudiants, afin de mieux les faire réussir. C'est dans ce cadre que le ministère lance aujourd'hui un appel à projet pour les « parcours flexibles en Licence ».

Doté d'un montant de 12,4 millions d'euros sur 3 ans, cet appel est ouvert aux établissements d'enseignement supérieur qui portent de façon collective un projet de construction ou de modernisation d'une ou plusieurs mentions de licence, selon quatre axes :

- Une architecture de formation basée sur une approche par compétences
- Une réorganisation modulaire des enseignements grâce au numérique (cours magistraux et travaux dirigés partiellement en ligne et mutualisés, organisation des examens en fonction du rythme d'avancement des étudiants, éventuellement en ligne etc.)
- Un parcours de formation personnalisable et flexible dans la durée (inscription à des modules capitalisables, examens programmés et à la carte, en présentiel ou en télésurveillance etc...)
- Une priorité donnée au tutorat pédagogique et méthodologique, individualisé et collectif, en mode présentiel et distant (classes virtuelles).

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du « Fonds pour la transformation de l'action publique », dont la vocation est de financer des expérimentations ou des réformes portant un fort potentiel d'amélioration des services publics. Il permettra le déploiement sur l'ensemble du territoire d'une offre renouvelée de formation en Licence, en parfaite cohérence avec la loi Orientation et réussite des Etudiants et la réforme de l'Arrêté Licence. Il s'inscrit également dans la continuité des appels à projets « Nouveaux Cursus à l'Université », qui ont d'ores et déjà permis de financer 36 projets d'organisation de nouveaux parcours d'études ou le déploiement de pédagogies innovantes.

L'ensemble des informations et le texte complet de l'appel à projet « Parcours Flexibles en Licence » consultables sur esr.gouv.fr/pfl

CONTACT PRESSE

Pôle presse du MESRI- T 01 55 55 99 12/ 86 90

presse-mesri@recherche.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr